

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° I-69

présenté par  
M. Collard

-----

**ARTICLE 20**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le prix des carburants représente une lourde charge pour les familles françaises ; ainsi que pour nos commerçants et artisans.

A l'heure où la faiblesse de la demande interne ampute les recettes de l'État, il est vraiment inopportun de gréver les budgets d'investissement et de consommation qui seraient les plus à même de relancer un appareil économique déjà rongé par un fiscalisme excessif.